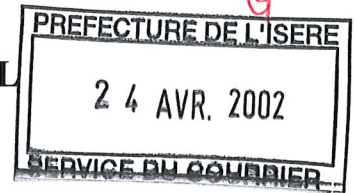


G

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



Nombre de Conseillers  
En exercice : 15  
Présents : 11  
Votants : 12

L'an **DEUX MIL DEUX**, le **VINGT HUIT MARS**  
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de  
Chartreuse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous  
la présidence de Monsieur Michel BECLE-BERLAND, Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : le 20 mars 2002  
Secrétaire de séance : Christophe SESTIER.

**PRESENTS :** M. BECLE-BERLAND, J.M. GEORGIN, C. SESTIER, N. BAFFERT, B. BORREL, J.C.  
CARTANNAZ, B. COTTAVE, B. GAUDE, M. ROBVEILLE, J.P. VICHIER-GUERRE, M.  
VIRARD.

**EXCUSE :** M. GONNARD.

**ABSENT :** S. BRUN, F. DIEDERICHS, D. MOLLARET.

**POUVOIR :** M. GONNARD à N. BAFFERT.



**OBJET : TARIFS DES CONCESSIONS DU CIMETIERE**

Suite au passage à l'Euro, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs des concessions du cimetière à :

- Concession temporaire (15 ans) = 75 € / m<sup>2</sup>
- Concession trentenaire = 125 € / m<sup>2</sup>
- Concession cinquantenaire = 200 € / m<sup>2</sup>

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

*POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME*

Publié et notifié  
Le 19 Avril 2002

Le Maire  
M BECLE-BERLAND

Transmis en Préfecture  
Le 19 Avril 2002

